Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203051-20250630-2025DE06FI79-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE LA TALAUDIERE**

Département de la Loire

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 juin 2025

Matière Finances

Objet Subvention exceptionnelle
30ème anniversaire de l'association La Ribambelle
Approbation
2025DE06FI79

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.
2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés,
3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

**Présents**

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL
2- Daniel GRAMPFORT
3- Marie-Christine PERSOL
4- Pierre CHATEAUVIEUX
5- Jacqueline PERRICHON
6- Damien LAMBERT
7- Nathalie CHAPUIS
8- Philippe GUYOT
9- Suzanne DOMPS
10- René DIMIER
11- Dominique VAN HEE
12- Thérèse GRAVA
13- Marc ARGAUD
14- Marie-Noëlle MORETON
15- Jean-Paul BLANC
16- Gilles MORETON
17- Dominique SOUTRENON
18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK
19- Carole GRANGE
20- Florence DE VITO
21- Christophe DELISLE
22- Dimitri BALADIER
23- Chaneze TIFRA
24- Josette FRECON
25- Annie DOMENICHINI
26- Dominique ROBERT
27- Jean-Luc REYMOND
28- Laurie DEVOUASSOUX
29- David PIGET

**Représentés :**

Nathalie CHAPUIS par Daniel GRAMPFORT (à partir de 19h15)
Philippe GUYOT par Ramona GONZALEZ GRAIL
Gilles MORETON par Marie-Christine PERSOL
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Damien LAMBERT
Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON
Dominique ROBERT par Annie DOMENICHINI

**Absents :**

Néant

**Secrétaire élu pour la durée de la session :** Daniel GRAMPFORT

Née en 1995, l'association La Ribambelle – relais petite enfance intercommunal, fête cette année ses 30 ans.

C'est l'occasion d'organiser une après-midi festive pour remercier les membres, bénévoles, le personnel … Il s'agit d'une fête où l'enfant est au cœur du programme (sculpture ballons, animation motricité, contes, grands jeux en bois, maquillage, crêpes, barbe à papa … et cadeaux souvenirs) avec intervention d'assistantes maternelles.

Le coût de l'opération s'élèvera à 1800 €. L'association a sollicité divers financeurs : 1000 € aux initiatives associatives locales du département de la Loire et 250 € à la Mairie de Sorbiers.

Elle sollicite également la commune pour une subvention exceptionnelle de 250 € ce qui laisserait un autofinancement de 300 €.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés** (29 Pour)

Après avoir entendu les explications de Madame Jacqueline PERRICHON,

- Alloue une subvention exceptionnelle de 250 €.
- Dit que les crédits sont ouverts au Budget 2025.
- Dit que la subvention sera versée sur présentation du bilan financier et, le cas échéant, des factures correspondantes.

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 30 juin 2025

**Le Maire,**
**Ramona GONZALEZ-GRAIL**

**Le Secrétaire,**
**Daniel GRAMFORT**

*Le Maire,*
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr*

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)